



## QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni le 11 novembre 2002 sous la présidence de M<sup>me</sup> Gomes dos Santos (gouvernement, Brésil), qui a également fait office de rapporteur. M. Ahmed (membre travailleur) et M. Barde (membre employeur) ont été élus respectivement vice-président travailleur et vice-président employeur.

### Locaux du bureau régional pour les Amériques (Lima)

2. Le sous-comité était saisi d'un document<sup>1</sup> faisant état de l'avancement du projet concernant les nouveaux locaux du bureau régional de Lima.
3. M. Lima Godoy (membre employeur) a rappelé l'intervention de M. Botha qui, devant la Commission du programme, du budget et de l'administration en mars 2002, avait exprimé des réserves quant à la nécessité d'une nouvelle construction pour le bureau régional à Lima, et il s'est dit confiant en constatant que le projet avait bien débuté. Toutefois, au vu des estimations présentées par l'architecte, il a demandé que le montant estimatif de 1 850 000 dollars E.-U. soit respecté et que le projet demeure dans les limites acceptées par le Conseil d'administration en mars 2002.
4. M. Ahmed (vice-président travailleur) a demandé si le nouveau bâtiment répondrait aux besoins futurs du bureau régional et, en particulier, a souhaité connaître le nombre de fonctionnaires qui y travailleraient.
5. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé des précisions quant à la disposition des bureaux et aux avantages d'un espace ouvert ou fermé, et a voulu savoir quelle différence de coût cela pourrait représenter pour le Bureau. Elle a également demandé si la procédure visant à attribuer les responsabilités dans le projet (promoteur et administrateur du projet) avait déjà été entamée.

<sup>1</sup> Document GB.285/PFA/BS/1.

6. M. Blondel (membre travailleur) s'est dit heureux de constater que le gouvernement du Pérou, par le biais de la mise à disposition de locaux pendant la construction, était prêt à participer au projet de nouveau bâtiment du BIT et à approuver l'emplacement choisi. Notant que l'évaluation du projet devait se terminer en principe à la mi-février 2003, il a souhaité que cette évaluation soit soumise au Conseil d'administration en mars 2003 avant toute décision. De même, il a considéré que la proposition des employeurs visant à contrôler le coût de construction pour ne pas dépasser la limite fixée par le Conseil d'administration en mars 2002 était sage.
7. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est dit satisfait de la présentation du projet et a demandé si une offre écrite avait été présentée sur le délai de construction et si les estimations comprenaient des coûts cachés.
8. M. Boracino (architecte sélectionné) a indiqué au sous-comité que les estimations avaient été effectuées avec le plus grand soin et que, d'après son expérience, aucun dépassement de coût ne devrait se produire. Quant à l'aménagement intérieur du bâtiment, il avait été conçu d'une manière flexible, pouvant être réalisé aussi bien en espace ouvert que fermé.
9. Le représentant du Directeur général (M. Girod, chef du Bureau de l'administration intérieure), en réponse aux questions soulevées, a confirmé que le bureau régional de Lima accueillerait au cours des cinq prochaines années environ 130 fonctionnaires. Il a noté le souhait du sous-comité que l'évaluation des appels d'offres soit soumise pour décision au Conseil d'administration en mars 2003. Quant au projet, selon la pratique habituelle, il serait administré par INTER conjointement avec le bureau régional. En ce qui concerne l'aménagement de l'espace, M. Girod a indiqué que, d'après les estimations, la conception du bureau en espace ouvert permettrait une économie d'environ 20 000 dollars E.-U.
10. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a demandé si le personnel du bureau régional avait été associé au suivi de ce projet et a attiré l'attention du Bureau sur le fait que le choix de l'aménagement de l'espace intérieur pouvait avoir des répercussions financières relativement importantes.
11. Le Directeur du bureau régional (M. Muñoz) a rappelé la grande attention portée par le gouvernement péruvien à la nouvelle construction du BIT à Lima et sa satisfaction à cet égard. Dans ce sens, le gouvernement a apporté sa contribution au BIT par la mise à disposition de locaux pendant toute la durée de la construction du nouveau bâtiment dans un immeuble extrêmement bien placé du point de vue logistique. L'orateur a ensuite rappelé que, depuis l'autorisation de la construction par le Conseil d'administration, il avait impliqué le personnel du bureau régional en créant un groupe consultatif auquel participait la représentation régionale du Syndicat du personnel du BIT. Ainsi, les travaux d'aménagement du bureau avaient été conçus par l'architecte en parfaite harmonie avec le personnel. L'orateur a enfin rappelé que la conception de la nouvelle construction avait un très bon potentiel capable de répondre aux besoins futurs du bureau.
12. M. Blondel (membre travailleur), suite à l'information donnée par le représentant du Directeur général selon laquelle le Bureau procédait à la présélection des entreprises de construction auxquelles l'appel d'offres pour la construction serait soumis, a rappelé que la présélection devait être basée non seulement sur la réputation/solvabilité/technicité de l'entreprise, mais aussi sur la sécurité des travailleurs et la réputation de l'entreprise vis-à-vis des lois du travail.
13. M. Lima Godoy (membre employeur), souscrivant à l'intervention de M. Blondel, a rappelé que le respect des normes du travail était le souci primordial des employeurs également.

- 14.** *Au vu des éléments susmentionnés, le Sous-comité du bâtiment propose que la Commission du programme, du budget et de l'administration demande au Conseil d'administration de féliciter M. Boracino pour l'excellent projet présenté, confirme son souhait de poursuivre le projet selon l'estimation annoncée de 1 850 000 dollars E.-U. et ne dépassant pas le maximum décidé par le Conseil d'administration au mois de mars 2002. Il s'agira de transmettre le résultat de l'évaluation de l'appel d'offres pour la construction du bâtiment à la prochaine session du Conseil d'administration en mars 2003 pour décision.*

## **Optimalisation du bâtiment principal du BIT**

- 15.** Le sous-comité a pris connaissance d'un document<sup>2</sup> présentant un aperçu des conclusions du rapport des architectes mandatés pour examiner l'occupation des locaux du siège et faisant état de projets d'aménagements envisagés par les autorités locales sur les parcelles du BIT qui pouvaient modifier sensiblement les droits à bâtir du Bureau.
- 16.** Le représentant du Directeur général a présenté l'état foncier actuel des propriétés du BIT ainsi que le projet de plan directeur de quartier «Le Jardin des Nations» soumis à enquête publique du 25 novembre au 25 décembre 2002, indiquant que le projet de plan de site «La campagne du Grand Morillon» viendrait compléter ce projet de plan directeur de quartier. Il a ensuite présenté l'étude confiée au bureau d'architectes J. Schaer et C. Sjoestedt sur l'optimalisation du siège du BIT, qui recommandait une intervention au niveau de la sécurité et une autre dans le domaine de la réorganisation des espaces selon de nouvelles règles d'attribution.
- 17.** M. Ahmed (vice-président travailleur) a soulevé la question du coût et demandé combien de personnes supplémentaires pourraient occuper l'immeuble en cas de réaménagement des locaux et quel serait le mode de fonctionnement d'un service si les archives étaient réorganisées.
- 18.** M. Barde (vice-président employeur) a encouragé toute action visant à défendre les intérêts fonciers du BIT vis-à-vis des autorités compétentes et de la Fondation internationale pour les organisations internationales (FIPOI). Il a demandé un rapport sur la sécurité des personnes, la sécurité au sens large (incendie) et la meilleure utilisation possible de l'espace. Il a souhaité obtenir un recensement des personnes qui travaillaient dans le bâtiment du BIT, des fonctionnaires et des personnes qui n'étaient pas directement employées par le Bureau, ainsi que des personnes disposant d'un bureau mais en mission à l'extérieur. Toute proposition de réaménagement des espaces devrait tenir compte du système paysager.
- 19.** M. Blondel (membre travailleur) a souhaité savoir combien de personnes occuperaient le pavillon. Il a relevé également que, si les normes de sécurité devaient être respectées, il s'agirait de dissocier la partie «sécurité» de la partie «utilisation de l'espace» afin d'obtenir des éléments chiffrés distincts. De plus, il faudrait intégrer toutes les normes visant l'accueil des personnes handicapées. L'orateur a souhaité connaître la proportion de fonctionnaires du BIT en poste au siège par rapport aux bureaux extérieurs.
- 20.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a estimé que le BIT devait conserver toute flexibilité dans l'utilisation de ses terrains. La priorité devait être donnée à la sécurité

<sup>2</sup> Document GB.285/PFA/BS/2.

incendie et il faudrait démontrer que le remodelage des espaces se justifiait par rapport à son coût, ceci dans l'hypothèse où seule la sécurité incendie pourrait être envisagée. Le groupe des PIEM s'est dit préoccupé quant à l'utilisation des espaces et il a demandé que l'on présente un plan d'avenir pour les bureaux conservés à Genève par rapport à ce qui peut se faire sur le terrain.

21. Le représentant du gouvernement du Japon a demandé une comparaison avec d'autres organisations internationales à Genève pour ce qui est de l'utilisation de l'espace.
22. Le représentant du Directeur général, répondant aux questions soulevées, a précisé que le réaménagement des locaux permettrait d'augmenter d'environ 5 pour cent le nombre de postes de travail pour un coût estimé à quelque 2 300 000 dollars E.-U. par étage. En ce qui concerne le pavillon, 50 fonctionnaires l'utiliseraient ainsi que les salles de formation et quelques bureaux pour des projets non précisés.
23. *Compte tenu des éléments susmentionnés, le Sous-Comité du bâtiment, préoccupé par le nouveau plan directeur proposé par les autorités genevoises, a proposé que la Commission du programme, du budget et de l'administration demande au Conseil d'administration de mandater le Directeur général pour:*
  - a) *continuer à négocier avec les autorités suisses compétentes et obtienne d'urgence des explications concernant les plans dénommés «Le Jardin des Nations» et «La campagne du Grand Morillon»;*
  - b) *si nécessaire, informer les autorités concernées du désir du BIT de pouvoir conserver une flexibilité totale en ce qui concerne les droits à bâtir qui sont attachés à ses propriétés, y compris pour d'éventuelles extensions du siège ou la construction de nouveaux bâtiments;*
  - c) *produire une proposition détaillée pour la rénovation et l'utilisation des espaces internes du BIT, en prenant en compte les normes suisses et européennes concernant la sécurité incendie et d'autres mesures de sécurité, ainsi qu'un projet d'utilisation des espaces tenant compte des nouvelles technologies, de l'ergonomie et également des dispositions en matière d'espaces paysagers. A l'appui de ces recommandations, des détails chiffrés devraient être transmis (coûts, statistiques des différentes catégories d'utilisateurs, étapes en précisant s'il s'agit de la mise en conformité ou de la redéfinition de l'utilisation des espaces à disposition).*

## **Autres questions: locaux temporaires au siège**

24. Le sous-comité a pris connaissance d'un document<sup>3</sup> concernant la réalisation du bâtiment provisoire (pavillon). Le Conseil d'administration avait décidé en mars 2002 d'autoriser la construction de ce pavillon sur la base des résultats de l'appel d'offres lancé auprès d'entreprises de construction locales – suisses et françaises – réputées. Les autorités genevoises ont toutefois exigé une application plus rigoureuse des normes de sécurité

<sup>3</sup> Document GB.285/PFA/BS/3/1.

incendie qui a généré un surcoût, non prévu, de quelque 383 000 francs suisses (216 300 dollars E.-U.)

25. En réponse aux questions soulevées, le représentant du Directeur général a confirmé que la requête de la police des constructions de Genève exigeant l'application de normes de sécurité plus strictes était parvenue au mois d'avril, après la tenue de la session précédente du Conseil d'administration. En fait, l'application des normes de sécurité pour des pavillons provisoires pouvait varier selon la nature et le type de construction, ce qui, même pour les entreprises de construction spécialisées, ne pouvait être prévu à l'avance.
26. ***Compte tenu des faits énoncés, le Sous-comité du bâtiment propose à la Commission du programme, du budget et de l'administration de recommander au Conseil d'administration d'accepter que le coût additionnel de 383 000 francs suisses (216 300 dollars E.-U.) pour la construction du pavillon soit imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.***

Genève, le 12 novembre 2002.

*Points appelant une décision:*      paragraphe 14;  
  paragraphe 23;  
  paragraphe 26.